

Séance du Conseil d'Agglomération de Fribourg du 8 septembre 2011
Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date : Jeudi 8 septembre 2011 / Datum : Donnerstag 8. September 2011
Lieu : Université Pérolles II, Fribourg / Ort : Universität Perolles II in Freiburg

Présidence / Präsidentschaft :

M. Jean-Daniel **Wicht**, Président
M. Marc-Aurélio **Andina**, Vice-président, Villars-sur-Glâne
Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et directrice administrative

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrats :

Commune de Fribourg

Mmes Madeleine **Genoud-Page**, Adeline **Jungo**, Christa **Mutter**, Marie-Angèle **Poupon**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden**, Cécile **Thiémond** et MM. Christoph **Allenspach**, Daniel **Gander**, Jean-Pierre **Gauch**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Olivier **Nobs**, Pius **Odermatt**, Jean-Daniel **Schumacher**, Rainer **Weibel**, Pascal **Wicht**

Commune d'Avry

Mme Geneviève **Renevey** et MM. Marc-Antoine **Messer**, Michel **Moret**

Commune de Belfaux

MM. Dominique **Corpataux**, Hendrick **Krauskopf**, Christian **Maître**

Commune de Corminboeuf

MM. Dominique **Rhême**, Jean-Claude **Spicher**

Commune de Düdingen

Mme Ursula **Eggelhöfer-Brügger** et MM. Markus **Bapst**, Urs **Hauswirth**, Werner **Wyss**

Commune de Givisiez

Mmes Anne-Marie **Berclaz** et M. Eric **Mennel**

Commune de Granges-Paccot

MM. André **Demierre**, François **Maridor**, Alexis **Overney**

Commune de Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Kurt **Sager**, Bertrand **Späth**

Commune de Matran

MM. Sébastien **Dorthe**, Daniel **Guillet**, Jacques **Vultier**

Commune de Villars-sur-Glâne

Mme Marie **Garnier** et MM. Nicolas **Bapst**, Benjamin **Gasser**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel**

Ordre du jour / Tagesordnung

- 1) Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2011 / Genehmigung des Sitzungsprotokolls vom 7. Juli 2011
- 3) Communications/ Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrats
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstands
- 4) Election complémentaire des membres la Commission d'aménagement, d'environnement et de mobilité (CAME) / Ergänzungswahlen der Mitglieder der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt (KRMU)
- 5) Election de la Commission culturelle de l'Agglomération / Wahlen der Mitglieder der Kulturkommission
 - 5.1 Message N°1 du Comité du 17.08.2011 en vue de l'élection des membres de la Commission culturelle : M. Pierre-Alain Clément, rapporteur / Botschaft Nr. 1 des Vorstands vom 16.08.2011 hinsichtlich der Wahl der Mitglieder der Kulturkommission : Herr Pierre-Alain Clément, Berichterstatter
 - 5.2 Election des membres de la Commission culturelle / Wahl der Mitglieder der Kulturkommission
- 6) Transmission de motions et postulats : / Überweisung der Motionen und Postulate :
 - 6.1 Motion N°1 Mot_Leg. 2011-2016_2011_001 en vue de l'élaboration d'un concept des transports publics de l'agglomération / Motion Nr.1 Mot_Leg 2011-2016_2011_001 für die Erarbeitung eines Konzepts des öffentlichen Verkehrs der Agglomeration
 - 6.2 Postulat N°2 Post_Leg. 2011-2016_2011_002 relatif à une analyse des rapports entre l'agglomération et la Région Sarine / Postulat Nr2 Post_Leg 2011-2016_2011_002 für eine Analyse zum Verhältnis der Agglomeration und der Region Saane
 - 6.3 Motion N°3 Mot_Leg. 2011-2016_2011_003 en vue d'une modification des art. 4 et 38 des Statuts / Motion Nr3_Leg 2011-2016_2011_003 hinsichtlich der Änderung der art. 4 und 38 der Statuten
 - 6.4 Postulat N°4 Post_Leg. 2011-2016_2011_004 visant à étudier la mise en place d'une ligne TP électrique transversale Torry-Gambach-Vignettaz-Villars-sur-Glâne / Postulat Nr.4 Post_Leg 2011-2016_2011_004 zur Prüfung der Schaffung einer neuen elektrischen Linie des Öffentlichen Verkehrs (ÖV), um die Stadt Freiburg in transversaler Form vom Quartier Torry, über Gambach – Vignettaz – Beaumont, bis nach Villars-sur-Glâne zu erschliessen
 - 6.5 Postulat N°5 Post_Leg. 2011-2016_2011_005 pour l'amélioration de l'information et analyse des effets des P&R / Postulat Nr.5 Post_Leg 2011-2016_2011_005 für die Verbesserung der Information und Wirkungsanalyse der Park&Ride
 - 6.6 Motion N°7 Mot_Leg. 2011-2016_2011_007 en vue de compléter l'art. 48 et d'intégrer l'art. 50bis aux Statuts de l'Agglomération / Motion Nr7.Mot_Leg 2011-2016_2011_007 Statutenveränderung : Ergänzung von art. 48 und Einführung von Art 50 bis
- 7) Information sur le Projet d'agglomération de deuxième génération / Informationen zum Agglomerationsprogramm der zweiten Generation
- 8) Divers / Verschiedenes

1. Ouverture de la séance et salutations

M. Jean-Daniel Wicht, Président. Monsieur le Président du Comité d'agglomération

Mesdames et Messieurs les membres du Comité d'agglomération

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'agglomération

Chers amis, j'ai le plaisir d'ouvrir la 2^{ème} séance du Conseil d'agglomération de cette législature. J'ai un certain nombre d'excusés que je vais annoncer.

Parmi les membres du conseil d'agglomération, se sont excusés ce soir:

Madame Anne-Elisabeth Nobs, Commune de Corminboeuf

Monsieur Eric Romanens, Commune de Marly

Madame Anne-Lyse Meyer, Commune de Belfaux

Monsieur Lionel Walter, Commune de Marly

Monsieur Cyril Berton, Commune de Fribourg

Monsieur Samuel Zbinden, Commune de Düdingen

Monsieur Bruno Marmier, Commune de Villars-sur- Glâne

Parmi les invités, se sont excusés :

Monsieur le Conseiller d'Etat Georges Godel

Monsieur Nicolas Bürgisser, Préfet de la Singine

Monsieur Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine

Pour le Comité d'agglomération, se sont excusés :

Monsieur Jean-Bernard Schenevey, Commune de Belfaux

Monsieur Albert Lambelet, Commune de Corminboeuf

L'ouverture et les salutations étant faites, je me réjouis de conduire cette séance et je passe à un message que j'aimerais vous délivrer ce soir. Sehr geehrte Damen und Herren, permettez-moi tout d'abord, chers collègues, de vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée, lors de la dernière séance de notre Conseil, en m'élisant à la tête de celui-ci.

Liebe Kollegen, ich danke Ihnen vielmals für das Vertrauen, das Sie mir mit meiner Wahl zum Präsidenten des Agglomerationsrats geschenkt haben. Durant cette année de Présidence, je ferai le maximum pour conduire avec dynamisme notre assemblée. Nous entamons ce soir les travaux d'une année qui sera très importante pour notre agglomération. Depuis quelques mois, les communes, membres de l'agglomération, sont fortement sollicitées pour collaborer à la réalisation du plan directeur d'agglomération, version 2. Des peurs, des critiques, parfois vives, se font entendre, depuis un certain temps, à l'égard de notre organisation, à l'égard de nos mandataires. Des questions se posent à juste titre pour savoir si le timing imposé, pour déposer notre plan d'agglomération, n'est pas étriqué et si la chasse aux subventions fédérales n'est pas mauvaise conseillère. L'avenir nous le dira par l'appréciation que feront de notre plan les fonctionnaires fédéraux concernés. Verdict donc à suivre.

Néanmoins, j'aimerais vous faire part de mes convictions. Est-ce l'obtention de subventions qui doit guider le développement du Grand Fribourg ? A mon sens, il est surtout essentiel que toutes les communes tirent à la même corde et que la solidarité au sein de l'agglomération remplace l'égoïsme actuel, le chacun pour soi, l'intérêt propre.

Mir scheint es vor allem wichtig, dass alle Gemeinden am gleichen Strick ziehen, und dass die Solidarität in der Agglomeration den heutigen Egoismus, das Eigeninteresse und das „Jeder für sich“ ersetzt. Ich gebe zu, dass meine Worte etwas scharf sind!

Mes paroles sont fortes, je vous le concède, mais malheureusement au fil des séances, c'est ce que je ressens. Certes, nous sommes élus pour défendre l'intérêt de nos citoyens mais ceux-ci nous ont donné une mission claire, créer une agglomération. Je comprends que l'on soit ébranlé en entendant nos mandataires lancer des idées qui ne correspondent pas forcément aux plans que nous nous étions fixés. Il manque probablement les explications qui pourraient améliorer la compréhension du projet. Je crois en l'Agglomération, mais une agglomération ou ses acteurs recherchent une organisation coordonnée du territoire pour le bien des citoyens, pour leur aménager un cadre de vie de qualité.

Lassen wir die finanziellen Berechnungen und die persönlichen Interessen beiseite und arbeiten wir zusammen an unserer gemeinsamen Zukunft.

Oublions les calculs financiers, les intérêts personnels et travaillons ensemble à notre avenir commun, travaillons ensemble pour notre agglomération.

Je suis natif de Marly, j'ai habité plusieurs années à Fribourg et depuis bientôt 25 ans je suis établi à Givisiez. Vous l'aurez compris, je me sens bien dans cette agglomération et j'aspire à ce qu'elle devienne à l'avenir un exemple de qualité de vie, un centre cantonal vraiment fort.

Wir verfügen über die notwendigen Mittel und Kompetenzen, um unsere Ziele zu erreichen. Gehen wir also die Arbeit gemeinsam an. Nous avons les moyens et les compétences d'atteindre nos objectifs. Alors tous ensemble, mettons nous à la tâche.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2011

Le Président. Avez des remarques sur ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas, je procède au vote. Celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal sont priés de s'exprimer en levant la main. Merci. Contre-épreuve ? Abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc à l'unanimité que vous avez accepté ce procès-verbal. Je remercie Madame Corinne Margalhan-Ferrat qui l'a établi.

3. Communications

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération

Le Président. Etant donné qu'une information détaillée sur le Plan d'agglomération de 2ème génération n'est au vu de l'avancement des travaux pas encore possible et étant donné que ce point était le seul figurant à l'ordre du jour de cette séance du Conseil d'agglomération, le Bureau du Conseil a décidé de transformer cette séance du Conseil en une séance d'information. Le Bureau a transmis cette proposition au Comité et le 22 septembre aura donc lieu une séance d'information interne, destinée aux membres du Conseil d'agglomération qui le souhaitent mais aussi aux Conseillers communaux de nos communes respectives ainsi que les membres des différentes commissions d'aménagement local. Donc le Conseil d'agglomération du 22 septembre prochain sera transformé en séance d'information. Maintenez la date dans vos agendas. Je vous rappelle encore les autres séances de cette année du Conseil d'agglomération qui auront lieu le 13 octobre et le 22 décembre.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération

M. René Schneuwly. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération

Peut-être une petite précision par rapport à ce qui vient d'être dit sur l'information sur le plan directeur du projet d'agglomération de 2^{ème} génération, Monsieur Jean Bourgnicht vous donnera quelques précisions sous le point 7 de l'ordre du jour.

En ce qui me concerne, je veux vous informer sur le développement du dossier de la promotion des activités culturelles. Vous avez sans doute tous lu dans la presse que la déléguée culturelle qui travaillait aussi bien pour la Ville de Fribourg, que pour Coriolis Infrastructures et l'Agglomération de Fribourg, a quitté ses fonctions au 31 juillet de cette année, laissant un vide dans l'organisation mise en place. Dans le même temps, la Ville de Fribourg avec laquelle nous avons un mandat de prestations pour les tâches de promotion des activités culturelles de l'agglomération, a dénoncé ce mandat de sorte que nous avons dû prendre les devants pour assurer le suivi de la politique culturelle ou de la politique de subventionnement des milieux culturels de l'Agglomération. J'ai ce soir le plaisir de vous présenter la personne qui sera chargée de cette tâche, je lui demanderais de se

lever. C'est Madame Béatrice Zindel-Poffet. Madame Zindel travaille déjà depuis un certain temps à l'agglomération. Nous avons d'ores et déjà pu apprécier ses compétences, sa disponibilité, son intérêt pour la chose culturelle, sa capacité rédactionnelle. Elle a effectué des études commerciales et occupé divers postes à responsabilité au niveau du secrétariat. Elle a été responsable administrative du Festival Belluard Bollwerk International avant de devenir membre de son comité. Elle a également été au bureau de l'égalité et de la famille du canton de Fribourg, organisé de nombreux colloques et événements liés au thème de l'égalité et de la politique familiale. Elle maîtrise parfaitement les langues française et allemande. Nous n'avons pas voulu refaire le passé, cela a été fait dans une page entière de La Liberté. Je ne veux pas jouer ce jeu là. Nous voulons être positifs, aller de l'avant. Je préciserai simplement que pour faire le passé, il faudrait le connaître, ce qui n'était visiblement pas le cas de celle qui a été interviewée. Madame Zindel a été chargée et exécutera à l'avenir des tâches qui sont importantes dans l'action de l'agglomération. Elle sera la personne de contact avec les milieux culturels. Elle s'occupera des travaux de coordination avec les acteurs institutionnels qui soutiennent la culture. Il y a d'une part la Ville de Fribourg, d'autre part, l'Etat de Fribourg, et enfin la Loterie Romande. Ce sont les trois principaux pourvoyeurs en la matière. Mme Zindel sera chargée de la réception et du traitement des demandes de subvention qui sont présentées, du secrétariat de la Commission culturelle que vous élirez tout à l'heure. Elle préparera les dossiers aussi bien pour la commission culturelle que pour le dicastère des promotions et le Comité. De cette façon, nous comblons un vide, nous pouvons exécuter les tâches qui nous ont été confiées. Nous pouvons également entamer une réflexion pour l'avenir de la politique culturelle de l'agglomération qui devra de toute manière être coordonnée avec celle des autres acteurs dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous nous réjouissons de cette formule qui a été trouvée et qui permet de poursuivre sans connaître de vide notre activité en la matière. Nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et plein succès à Madame Zindel pour son activité.
(Applaudissements)

4. Election complémentaire des membres la Commission d'aménagement, d'environnement et de mobilité (CAME)

Le Président. Le Bureau a été saisi d'une demande de M. Christophe Allenspach, datée du 2 août 2011, Conseiller d'agglomération de la Ville de Fribourg, pour une élection complémentaire à la Commission d'aménagement d'environnement et de mobilité (CAME). Notre règlement ne prévoit pas d'élection complémentaire lorsque le nombre maximum de candidats éligibles de 11 n'est pas atteint. Pour mémoire, 9 conseillers ont été élus à la majorité, lors de la séance du Conseil d'agglomération du 7 juillet dernier, les 4 candidats présentés par la Ville de Fribourg n'ont pas obtenu cette fameuse majorité.

Le Bureau s'est penché sur cette demande et a longuement débattu du sujet. Il reconnaît que la Ville de Fribourg devrait à l'évidence être représentée dans cette commission. La faute de cette non élection n'est pas à mettre au compte de notre Conseil, comme cela a été relaté dans la presse, mais au fait que la Ville n'a pas réussi à s'organiser pour présenter 2 candidats. Dès l'instant où l'on propose un choix de 4 personnes pour 2 postes, il devient difficile d'obtenir une majorité, chacun ayant fait son choix en fonction de ses propres critères, en fonction de son âme et conscience.

Finalement le Bureau, à l'unanimité, pour montrer un signe clair et positif à l'encontre de notre important partenaire qu'est la Ville de Fribourg, a décidé de mettre à l'ordre du jour de notre Conseil cette élection complémentaire. Avant que l'on discute des candidats éligibles à ce poste ce soir, j'ouvre la discussion sur le principe de voter à nouveau ce soir. Quelqu'un souhaiterait-il s'exprimer ?

Herr Werner Wyss. Sehr geehrter Herr Präsident, Sehr geehrte Damen und Herren. Im Namen aller Agglomerationsräte der Gemeinde Düringen möchte ich folgende Stellungnahme abgeben. Solche Ergänzungswahlen sind in den Statuten nicht vorgesehen. Dies könnte, wenn wir heute trotzdem Wahlen durchführen, zu einem Präzedenzfall für kommende Wahlen in die Gremien der Agglomeration führen. Wir stellen den Antrag und wünschen, dass auf diese Wahlen nicht

eingetreten wird, bis der Vorstand der Agglomération die ordnungspolitischen Möglichkeiten einer solchen Wahl geprüft hat. Es kann nicht angehen, dass gegen die Statuten gearbeitet wird, nur weil ein paar Mitglieder der Agglomération nicht imstande waren, sich als Bewerber anzumelden und sich für die vorgesehene Wahl zur richtigen Zeit zu einigen. Sollte es heute Abend trotzdem zu Wahlen kommen, erwarten wir, dass diese nur provisorisch gewertet werden, bis der Agglomerationsvorstand die ordnungspolitischen Abklärungen durchgeführt hat. Auch das ist Demokratie. Ich danke Ihnen.

Le Président. Je remercie le Conseiller d'agglomération Wyss pour cette demande. M. Wyss souhaite que l'on ne procède pas à l'élection complémentaire prévue ce soir.

M. Pierre-Olivier Nobs. Monsieur le Président, Chers collègues, je dirais qu'au nom d'une grande partie des délégués de la Ville de Fribourg que j'ai pu contacter et avec lesquels j'ai réussi à avoir un dialogue, je demande que durant cette législature, et en conformité avec l'article 42 de notre règlement, la commission CAME (commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement) soit composée de 11 membres. Donc je répète, je demande que nous décidions ce soir de porter le nombre de cette commission à 11 comme le permet l'article 42 de notre règlement.

M. Jean-Marc Boéchat. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis désolé mais nous courrons à la catastrophe. Le problème se trouve d'abord dans les statuts. Et c'est peut-être la première chose qu'il faudrait mettre à l'ordre du jour : un changement des statuts qui sont visiblement mal foutus, excusez-moi le terme. Mais quand on prévoit une commission à 11 membres maximum, elle ne peut en comporter qu'un seul ! Alors quand on est en face de pareilles aberrations devant un conseil d'agglo, - je m'excuse mais le problème n'est pas à Fribourg, s'ils sont dedans ou s'ils ne sont pas dedans -, c'est que la chose est mal foutue. Et la première chose à faire, quand on a un problème comme ça, c'est de résoudre le problème avant d'essayer de trouver des pis-aller pour contenter tout le monde. Je propose plutôt que le Conseil d'agglomération procède à une révision de cet article en mettant effectivement un nombre exact de conseillers dans la CAME. On aurait pu sans autre procéder à un 2^{ème} tour et tout le reste c'est des emplâtres sur une jambe de bois parce que ce n'est pas là que se trouve le problème.

M. François Grangier. Monsieur le Président, Chers collègues, avant de procéder à l'élection complémentaire des membres de la CAME, je me permets de revenir sur l'image navrante de notre conseil donnée à la population suite à notre Séance constitutive du 7 juillet dernier, et je fais cette intervention au nom des délégués de Villars-sur-Glâne. En effet, je ne vais pas revenir sur le déroulement de la soirée, tout le monde le connaît, mais plutôt sur les propos tenus dans la presse, plus particulièrement dans la Liberté du 9 juillet qui relatait les résultats de nos délibérations. Mettre la faute sur un clivage entre la Ville de Fribourg et ses voisines est bien, voire trop facile. Cela s'appelle jouer à Caliméro qui disait... « C'est trop injuste ! » Comme l'a relaté notre collègue d'Avry Michel Moret à l'occasion d'une lettre ouverte dans la Liberté du 20 juillet, il n'y avait rien de plus simple pour les représentants de la Ville de Fribourg que de se réunir avant la séance, de remplir les cases libres qui leur étaient dévolues et de transmettre les noms à l'administration de l'agglo afin de compléter, comme toutes les autres communes l'ont fait, le fichier mis à disposition pour les candidats à l'élection. Tout se serait passé simplement, car personne ne conteste que la Ville de Fribourg ait la place qu'elle mérite dans l'Agglo. Nous avons été élu(e)s par nos Communes respectives pour les représenter dans cette noble Assemblée et non pas pour pratiquer de la pseudo politique-fiction qui donne une bien piètre image, alors qu'elle n'est déjà pas brillante, de l'Agglo dans notre population. Quant aux propos de M. Clément qui dit dans cette même Liberté du 9 juillet, et je cite : « La compétence des candidats n'a pas été retenue comme critère par les votants », ils sont injurieux et complètement inappropriés et je parle à titre personnel comme membre élu de la Commission financière... Nous ne nous connaissons pas personnellement M. Clément et vous ne connaissez pas mes compétences ou mes incompétences, comme je pense que vous ne connaissez

pas non plus pas celle de la grande majorité des membres élus dans les différentes commissions...Donc de quel droit pouvez-vous vous permettre de tenir de tels propos ? Je sais bien que nous avons tous une définition bien personnelle du mot incompétence et qu'il est parfois possible de se cacher derrière, mais cela ne justifie rien ! Pour moi, il est profondément scandaleux qu'un membre du Comité de l'Agglomération s'amuse à dénigrer les membres du législatif qui, soit dit en passant, vous ont élus à vos postes dans ce Comité. Si on applique une règle de 3 toute simple, comment qualifier les personnes que des incompetents ont élus... ? Cher Collègues, la délégation de Villars-sur-Glâne vous propose maintenant de procéder à cette élection, espérons que les leçons auront été tirées, et fermons définitivement ce dossier. Nous avons assez de travail pour nous concentrer sur d'autres sujets bien plus importants pour notre population.

Mme Christa Mutter. J'aimerais répondre tout d'abord à Monsieur Wyss. Es gibt in jedem Staat ein Prinzip und das heisst Rechtssicherheit. Wenn für die Wahl in eine Kommission nicht im Voraus festgelegt ist, wie viele Sitze zu besetzen sind, dann ist diese Wahl irregulär. Wir stehen genau vor diesem Fall und was das Reglement betrifft, hat Herr Boéchat vorher schon gesagt. C'est vrai qu'il est mal foutu, ce n'est pas clair mais c'était possible de l'interpréter de façon à ce qu'on fasse d'abord le vote pour fixer le nombre de siège à repourvoir et après l'élection. La seule possibilité de retrouver une certaine régularité, c'est de passer aujourd'hui à cette élection complémentaire parce que sinon, le plus grand membre de l'agglomération est pénalisé. Je crois que c'est vrai, la préparation à la dernière élection ne s'est pas préparée dans les meilleures conditions pour la Ville de Fribourg mais il faut aussi dire que les conseillers élus n'avaient reçu aucune consigne, aucun délai pour se porter candidats. On ne savait pas qu'on était tenu de fournir une liste. Pour les membres nouvellement élus ce n'était pas possible. C'est vrai aussi qu'avec un certain nombre de candidats il était nécessaire de mieux se préparer mais face à une élection qui manquait de clarté totale, il n'était pas possible de procéder autrement. Donc normalement on aurait pu appliquer les règles par analogie qui règnent dans chaque conseil général, qui règnent au Grand Conseil, qu'on procède à une élection à la majorité absolue d'abord et, si tous les sièges ne sont pas remplis, dans un 2^{ème} temps, on le fait à la majorité simple. Et c'est ce que je propose maintenant.

M. Alexis Overney. J'ai bien entendu l'intervention de M. Boéchat et il a raison. Il est non seulement souhaitable, mais indispensable de corriger au plus vite cette aberration juridique. Evidemment, un changement de statut est lourd, cela va prendre un temps considérable. Alors si on veut jouer à l'exercice maintenant, on peut attendre encore une année voire deux ans avant que la Ville de Fribourg ne soit représentée au sein de la CAME et je crois que personne, à part la commune de Guin, ne le souhaite aujourd'hui. Nous sommes à la croisée des chemins, on arrive dans quelques jours à la présentation d'un plan directeur d'agglomération. Je crois que nous n'avons plus le temps de jouer maintenant à nos querelles intestines qui satisfont beaucoup de monde mais en tout cas pas moi. Il est essentiel que la Ville de Fribourg soit représentée au sein de cette commission pour différents motifs sur lesquels je ne vais pas revenir, à défaut de quoi nous vivrons tout ça en plenum. Donc nous devons maintenant faire un choix de principe et je rejoins ceux qui disent que le Conseil a toute latitude pour décider du nombre de personne qui figureront dans cette commission. Sinon à quoi servons-nous ? S'il s'agit simplement d'appliquer avec un juridisme étroit les statuts, je ne me déplace plus pour élire les membres d'une commission.

M. Michel Moret. Je pense qu'il ne faut pas être juridiquement trop étroit, et effectivement, si une commission est prévue pour 11 membres, je crois que le Conseil peut décider en tout temps s'il n'y en a que 9, de l'élargir à 11. Donc je proposerais de passer au vote pour l'élection complémentaire de 2 personnes. Je crois que c'est un non-sens que la commune de Fribourg ne soit pas représentée dans cette commission.

Le Président. Très bien. Alors je fais un bref résumé des débats. Nous sommes en présence d'une demande de la commune de Guin de ne pas procéder à cette élection complémentaire. Nous avons

les autres intervenants qui proposent de passer à cette élection complémentaire, notamment Monsieur Nobs qui demande de voter le principe de 11 membres. Le principe que demande Monsieur Nobs a une conséquence : si ce principe est refusé, cela veut dire que l'on passe au vote, par exemple, ça sera seulement ceux qui auront la majorité absolue qui seront élus ce soir. Si la proposition de Monsieur Nobs est acceptée, il y aura une majorité absolue au 1^{er} tour et si effectivement aucun candidat n'est élu, il y aura donc un 2^{ème} vote, et ce 2^{ème} vote se fera à la majorité relative. Voilà pour les votes. En ce qui concerne l'intervention de Monsieur Boéchat : vous avez probablement raison, il y a possibilité de modifier les statuts. Pour modifier les statuts, un conseiller d'agglomération au minimum doit déposer une motion. Cela ne doit pas forcément venir du Comité d'agglomération. On a beaucoup parlé des Statuts ce soir, mais finalement c'est le règlement de notre conseil qui prévoit que la commission comprenne au maximum 11 membres. Ce règlement, qui a été adopté par le conseil, est plus facile à modifier. Quant aux autres interventions, je crois qu'elles ont complété les discussions et questions qui ont été posées. Monsieur Bapst demande encore la parole.

M. Nicolas Bapst. Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec votre interprétation, je souhaite que l'on mette au vote la proposition de Monsieur Nobs de passer à 11 membres. Mais si celle-ci est refusée, on n'entre plus en matière, on reste à 9 membres comme aujourd'hui. Autrement, la proposition de Monsieur Nobs n'a aucun sens.

Le Président. Je ne partage pas cet avis. A mon sens, nous devons d'abord voter sur le principe du point qui a été mis à l'ordre du jour de cette élection complémentaire. Il y a une commune qui dit non, je ne suis pas d'accord qu'on vote cette élection complémentaire. Si vous acceptez à la majorité de procéder à ce vote complémentaire, à ce moment là on prendra la motion demandée par Monsieur Nobs c'est-à-dire de passer la commission à 11 membres. Si cette motion d'ordre de 11 membres pour toute la législature n'est pas acceptée, on votera, comme je l'ai dit et ceux qui auront obtenu la majorité absolue seront élus. Et si personne n'est élu à la majorité, à ce moment là on restera à 9 membres.

M. Nicolas Bapst. Je ne suis pas juriste mais si la motion de Monsieur Nobs de passer à 11 membres ce soir est refusée, nous restons sur les décisions de la séance précédente. Il n'est pas question d'aller mettre 10 et demi ou 11 un quart. C'est 11 ou 9.

M. Pierre- Olivier Nobs. Monsieur le Président, nous sommes confrontés à 2 propositions. Une proposition de la commune de Guin qui nous propose le statu quo et la mienne qui nous propose de passer, comme le permet l'article 42 de notre règlement, à 11 membres pour toute la durée de la législature. Je crois qu'une chose qui serait simple serait de confronter ces 2 propositions et de faire voter l'assemblée.

M. Jean-Marc Boéchat. Monsieur le Président, comme vous l'avez souligné, ma langue a fourché, c'est dans le règlement. Donc on pourrait sans autre mettre à la séance prochaine, c'est-à-dire dans 15 jours, et je ne pense pas que la CAME va se réunir dans les 15 jours, une modification du règlement qui règle tout nos problèmes ! Parce que si on continue et qu'on s'obstine dans la voie qu'on a choisie, je ne suis pas juriste, je ne suis pas juridique et je n'aime pas ça, mais je me demande quand est-ce que le recours va arriver et nous allons perdre 2 ans. Et c'est ça le problème. Si la commune de Fribourg, d'avis de tout le monde, a évidemment sa place dans la CAME, je trouve qu'il est dommage de mettre la charrue avant les bœufs et qu'on finisse avec un gros problème par la suite.

M. Michel Moret. Je trouve que l'on complique beaucoup les choses. Si le règlement prévoit qu'on peut avoir 11 membres, il y en a 9 qui sont passés, je pense que c'est de la compétence du Conseil, tout simplement, de dire « on veut 11 donc on fait une élection complémentaire ». Je pense qu'on ne

met en cause aucune règle juridique par rapport à ça. Maintenant, il y a une demande de Guin qui conteste le fait d'entrer en matière, donc on peut voter sur la proposition de Guin qui est une proposition claire de contester. On vote, si la majorité refuse la motion de Guin, on passe à l'élection et puis on ne discute plus.

Le Président. Très bien, je vais stopper les débats. Est-ce que Monsieur Nobs retire sa proposition ?

M. Pierre-Olivier Nobs. Monsieur le Président, merci de me donner la parole, non, je crois que j'ai fait une proposition, je crois que nous sommes là pour trancher, il faut que la démocratie s'exprime.

Le Président. On va commencer par le 1^{er} vote, c'est-à-dire la proposition de Monsieur Wyss, Commune de Guin. Je demanderais à Madame Margalhan-Ferrat de traduire la question en allemand. Celles et ceux qui sont contre le fait de compléter la commission de la CAME sont priés de s'exprimer en levant la main tout à l'heure, je laisse traduire et repose la question.

Mme Corinne Margalhan-Ferrat. Die Ratsmitglieder, die gegen eine Ergänzungswahl in diese Kommission stimmen, werden gebeten, die Hand zu erheben.

Le Président. Alors je repose la question. Celles et ceux qui sont contre, comme l'a proposé le Conseiller de la commune de Guin Monsieur Wyss, de passer à une élection complémentaire, sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultats :

Par 31 voix, 5 voix contre et 4 abstentions, vous avez refusé la proposition de M. Wyss de ne pas procéder ce soir à l'élection complémentaire de la CAME.

Donc nous allons passer maintenant à un 2^{ème} vote et visiblement les avis divergent. On nous propose de voter 11 membres et je pense que l'on va peut-être mettre en opposition la version « rester à 9 » et la version « passer à 11 ».

M. Pascal Wicht. Nous avons voté pour faire une élection complémentaire, ce sur quoi nous devons encore voter c'est la proposition de Monsieur Nobs, de modifier le règlement, de dire qu'à l'avenir, il y aura 11 membres dans la commission pour la durée de cette législature. C'est là qu'on en est resté.

Le Président. La proposition de Monsieur Nobs est que pour cette législature, on passe à 11 membres. Si on veut définitivement mettre 11 membres, il faudra par la suite, modifier le règlement. Monsieur Nobs a simplement demandé que pour cette législature, on soit 11 membres. Donc c'est comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est ce principe que l'on doit voter. Y a-t-il encore des questions ou des remarques ? Cela ne semble pas être le cas, on va donc maintenant voter la proposition de Monsieur Nobs, de passer à 11 membres.

Mme Corinne Margalhan-Ferrat. Die Ratsmitglieder, die dem Antrag von Herr Nobs zustimmen, d. h. dass die Mitgliederzahl dieser Kommission auf 11 Personen festgelegt wird, werden gebeten, die Hand zu erheben.

Le Président. Celles et ceux qui acceptent la proposition de Monsieur Nobs de passer la commission CAME à 11 membres pour cette législature, sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultats :

Par 35 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, vous venez d'accepter la proposition de M. Nobs, de passer pour toute la durée de la législature à une commission composée de 11 membres.

Cette première partie étant close, nous allons pouvoir passer à la suite. A qui puis-je donner la parole pour présenter les candidats à ces 2 postes vacants ? Je donne la parole à Madame Thiémarc.

Mme Cécile Thiémarc. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter 3 candidats, sachant que 2 sièges sont à disposition de la Ville de Fribourg à la CAME. Par ordre alphabétique, d'abord :

Christoph Allenspach : est professeur, il siège au Conseil général de la Ville de Fribourg, il a été membre de l'assemblée constitutive de l'agglomération, membre du bureau et Président de la commission des domaines d'activités. Lors de la dernière législature, M. Allenspach a été membre du conseil d'agglomération et président de la commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement. Il bénéficie d'une grande expérience en matière d'aménagement puisqu'il a été membre de nombreuses commissions fédérales, cantonales et communales.

Daniel Gander : est fonctionnaire de police retraité, il siège au Conseil général de la Ville de Fribourg, membre de la commission de l'édilité à la ville et il est député au Grand Conseil. Lors de la dernière législature, M. Gander a été membre du conseil d'agglomération, membre de la commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement, il connaît les dossiers puisqu'il a siégé sans manquement à la CAME. Il a démontré qu'il entretient de bonnes relations avec les autres élus en cosignant une motion relative aux critères d'implantation des grands générateurs de trafic et une autre motion demandant la modification des articles 4 et 38 des statuts de l'agglomération.

Pierre-Olivier Nobs : est artisan-bijoutier indépendant depuis 21 ans, marié et père d'une fille. Au cours de la dernière législature, M. Nobs a siégé au Conseil général de la ville de Fribourg et au conseil d'agglomération, il y a été réélu ce printemps. M. Nobs a acquis une bonne expérience et de larges connaissances en matière d'aménagement et de mobilité dans le cadre de son engagement à l'ATE dont il est membre du comité depuis 2005 et secrétaire politique depuis 2009. M. Nobs siège également au sein de la commission cantonale pour l'aménagement du territoire et au sein de la commission « stratégie cyclable ».

Donc 3 noms, 3 candidats pour 2 sièges, merci de redonner la chance à la Ville de Fribourg d'être représentée à la CAME.

Le Président. Je vais poser une question à laquelle j'espère que vous répondrez par non. Y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous remercie et demande aux scrutateurs de délivrer les bulletins de vote.

Vous avez dans vos enveloppes la liste de tous les membres du Conseil. Je vous rappelle que nous sommes en présence de 3 candidatures, celle de Monsieur Christoph Allenspach, de Monsieur Daniel Gander, de Monsieur Pierre-Olivier Nobs, tous de la Ville de Fribourg.

Résultats :

44 bulletins délivrés

3 bulletins blancs

Aucun bulletin nul

41 bulletins valables

Majorité absolue 21

Sont élus Monsieur Christoph Allenspach par 31 voix et Monsieur Daniel Gander par 30 voix.

(Applaudissements)

M. Pius Odermatt. Monsieur le Président, j'aimerais encore savoir le nombre de votes pour le 3^{ème} candidat. Merci.

Le Président. Monsieur Nobs a obtenu 16 voix. Il y avait 4 voix éparées.

Mme Cécile Thiémarc. Merci d'avoir accepté de revoter, merci pour les 2 candidats de la Ville de Fribourg.

5. Election de la Commission culturelle de l'Agglomération.

Le Président. Je rappelle que nos statuts prévoient que la commission culturelle doit comprendre entre 9 et 13 membres, et que la majorité des élus de cette commission doit provenir des milieux culturels. Le Comité d'agglomération proposant une commission à 13 membres, je vous signale que nous pourrions donc élire au maximum 6 personnes provenant des milieux politiques. Le premier tour de scrutin se fera à la majorité et le 2ème tour à la majorité relative.

5.1 Message N°1 du Comité du 17.08.2011 en vue de l'élection des membres de la Commission culturelle

M. Pierre- Alain Clément. Je profite d'abord de l'occasion qui m'est présentée ce soir de répondre rapidement à Monsieur Grangier qui m'a interpellé tout à l'heure en faisant le rappel des propos qu'il a lus dans la presse. Presse où j'ai l'habitude de me lire mais pas trop souvent de me retrouver. Je l'assure du fait que je n'ai pas eu l'intention quelconque d'apporter un jugement négatif sur ses qualifications et s'il l'a ressenti, qu'il veuille bien accepter mes excuses. Je n'ai fait que regretter, peut-être d'ailleurs de manière maladroite, le fait que ma collègue, directrice des finances, n'ait pas été élue à ce moment là, membre de cette commission financière.

En ce qui concerne le message qui vous est présenté ce soir, il s'agit donc de la reconduction pour la période complète puisque dans un premier temps, c'était une période partielle, des membres de la commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg. J'aimerais vous rappeler que, dans le cadre de la dernière partie qui nous intéresse, il y a déjà eu 13 membres, et que ces 13 membres étaient essentiellement, pour 10 d'entre eux, des membres représentant les milieux culturels. 4 d'entre eux ont quitté cette commission, et n'ont pas souhaité être reconduits. 4 nouveaux candidats vous sont présentés. Il s'agit de Monsieur Beat Fasel de Düdingen, de Monsieur Emmanuel Schmutz de Fribourg, de Monsieur Christophe Tiberghien de Villars-sur-Glâne et de Monsieur Max Jendly. Quant aux autres personnes, Monsieur Antonio Bühler, Monsieur Hubertus von Gemmingen, Monsieur Pierre-Georges Roubaty, Monsieur Philippe Savoy, Monsieur Alain Vögeli et Madame Andrea Wassmer qui représentent les milieux culturels, ils sollicitent aussi vos suffrages. Monsieur Vincent Thalmann, quant à lui, représentant les milieux entrepreneuriaux, est également à nouveau candidat. En ce qui concerne les représentations purement politiques, elles étaient au nombre de 2 dans le cadre de la précédente législature, à savoir celle de Monsieur Jean-Pierre Helbling, Syndic de Marly et de votre serviteur. A la suite d'une discussion qui a remporté l'unanimité du Comité, il vous est proposé que votre serviteur soit à nouveau candidat en temps que Président, et pour renforcer encore plus le lien avec la Ville de Fribourg, Madame Genoud-Page, membre du Conseil et Conseillère communale de la Ville de Fribourg soit également élue membre de cette commission.

Le Président. J'ouvre la discussion et je demande s'il y a des réflexions, des remarques ou d'autres candidatures. Monsieur Boéchat a demandé la parole.

M. Jean-Marc Boéchat. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Comité avait, d'après mes informations, décidé de mettre un minimum de politiciens et laisser la culture aux artistes, ce qui nous semblait être une excellente idée au départ, puisque finalement, c'est eux qui la font, et donc nous avons, de la part de la commune de Marly, 2 propositions pour compléter la commission culturelle avec des artistes. Il s'agit de :

Madame Martine Wohlhauser Panchard qui est photographe diplômée depuis 1994 des Arts appliqués de Vevey. Depuis environ 15 ans, elle est active sur la scène artistique du Grand Fribourg, notamment par son action de formation auprès des jeunes par le biais des Maxi Beaux-Arts. Son objectif à la commission culturelle est de contribuer aussi efficacement que possible au développement d'un environnement culturel riche et diversifié au sein de l'agglomération avec une attention particulière à la sensibilisation des jeunes au monde de la culture. Pour ceux que cela

intéresse, Madame Wohlhauser expose actuellement avec ses élèves des Maxi-Beaux-Arts à la Bibliothèque de la Ville de Fribourg, Ancien Hôpital des Bourgeois.

Madame Cornélia Patthey qui est artiste peintre, depuis sa sortie de l'école de beaux-arts de Lausanne en 1987, elle s'est consacrée à son art et également à l'enseignement qu'elle pratique au CO de la Gruyère à 50%. En contact permanent avec les nouvelles générations, elle a été naturellement impliquée jusqu'à l'an passé dans l'aventure des Maxi Beaux-Arts. Par son atelier à Villars-sur-Glâne et son domicile à Marly, elle a une vue panoramique de la scène culturelle fribourgeoise. Son action dans la commission culturelle sera orientée vers le soutien et le renforcement de cette activité importante pour notre agglomération.

Le Président. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ?

Mme Christa Mutter. Je ne veux en aucun cas être candidate pour éviter la discussion que l'on avait eue la dernière fois. Je propose de voter d'abord pour fixer le nombre de membres de cette commission, à savoir 13 membres.

Le Président. D'autres remarques ou propositions ? Donc j'ai une proposition de Madame Mutter qui demande de fixer le nombre à 13. Le Bureau de ce Conseil pensait que dès le moment où le Comité proposait 13 candidats, le fait était acquis. Effectivement, on vient de faire cet exercice pour la CAME et je suis d'accord de soumettre ce vote tout à l'heure au Conseil. D'autres interventions ?

M. Pierre- Alain Clément. Monsieur le Président, permettez-moi d'intervenir sur 2 points. Le premier, effectivement, les Statuts prévoient que, dans son alinéa 2, la commission culturelle est composée de 9 à 13 membres. Le Comité vous propose, à l'instar de ce qu'il a fait dans la fin de la précédente législature, une commission à 13 membres, pour la prochaine législature. Le fait d'avoir une identité de comportement pour l'actuelle législature me paraît être une bonne chose. La 2^{ème} chose c'est que Monsieur Boéchat a proposé 2 candidates qui ne peuvent pas évidemment se rajouter et qui doivent donc être élues au détriment d'autres candidats. Or, j'attire votre attention sur le fait suivant : tout d'abord, la représentation politique est à son minimum. Il serait de très mauvais aloi d'en avoir moins. Ensuite, il nous est important également d'avoir une représentation linguistique proportionnée. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour y arriver, nous avons 3 membres sur 13 qui sont également germanophones. Il s'agit de Messieurs Bühler, Fasel et von Gemmingen. Donc je ne peux que vous recommander, à la fin de mon raisonnement, de voter la proposition du Comité telle qu'elle vous a été présentée. Je n'ai évidemment rien contre les candidatures qui ont été présentées, je connais personnellement tant Madame Wohlhauser Panchard que Madame Patthey, mais malheureusement, elles ne peuvent pas être élues en fonction des arguments que je vous ai présentés, en fonction également du fait que les autres représentants du monde artistique sont effectivement suffisamment représentatifs de ce panel pour que l'on puisse aller dans ce sens.

Le Président. Merci. Donc j'ai une proposition de voter le principe de 13 membres. Je serais seulement ennuyé si vous ne l'acceptez pas, car je ne sais pas si on doit choisir entre 9, 10, 11 ou 12.

Mme Madeleine Genoud-Page. J'ai juste une remarque à faire. Dans l'article 42 du règlement, au sujet de la commission culturelle, il est précisé, « le Conseil d'agglomération élit, sur proposition du Comité d'agglomération, une commission culturelle », le nombre de membres n'est pas déterminé. Alors il faudrait savoir où et qui a déterminé ces 13 membres. Si c'est le Comité, à ce moment là c'est le Comité qui doit décider s'il y a une augmentation possible du nombre de membres. Ou alors, voir si dans les Statuts, ce nombre est donné.

Mme Corinne Margalhan- Ferrat. A la différence de la CAME, le nombre de membres de la Commission, de 9 à 13, est fixé dans l'article 27 alinéa 2 des Statuts de l'Agglomération.

Le Président. Je remercie Madame Genoud-Page. Le Conseil élit la commission. Nous allons donc voter le principe.

M. Jean-Marc Boéchat. Je ne vois pas pourquoi nos candidates, dont une est parfaitement bilingue, ne pourraient pas être élues et faire partie d'une liste de 15 sur 13 sièges, selon les propos de Monsieur Clément.

Le Président. Il y a 15 candidatures. Nous avons une proposition de fixer le nombre de membres à 13. Et normalement, on peut aller entre 9 et 13. Nous allons voter le principe de 13 et on verra pour la suite. Je clos les débats et je passe au premier vote.

Mme Corinne Margalhan-Ferrat. Die Ratsmitglieder, die zustimmen, dass die Zahl der Mitglieder der Kulturkommission auf 13 Personen festgelegt wird, werden gebeten, die Hand zu erheben.

Le Président. Merci. Celles et ceux qui acceptent que la commission culturelle soit composée de 13 membres sont priés de lever la main. Contre-épreuve ? Abstentions ?

Résultats :

C'est donc à l'unanimité que vous acceptez que la commission culturelle soit composée de 13 membres. Nous avons donc une liste de 13 membres auxquels s'ajoutent 2 propositions de candidatures faites par Monsieur Boéchat au nom de la commune de Marly. Je rappelle qu'il s'agit de Madame Martine Wohlhauser Panchard et de Madame Cornelia Patthey. Nous allons vous distribuer 2 listes. Une liste vierge où vous pourrez mettre au maximum 13 noms parmi les 15 proposés et une autre liste pré-imprimée, qui provient de la proposition du Comité avec les 13 noms. Afin de gagner du temps, je vous propose, pour ceux qui souhaiteraient changer l'un ou l'autre nom, d'utiliser la liste déjà remplie, d'éventuellement tracer des noms et les remplacer par les noms de votre choix.

Mme Anne-Marie Berclaz. Nous avons 2 nouveaux noms dont on ne connaît pas du tout l'orthographe. Afin d'éviter d'estropier les noms, je souhaiterais les voir orthographiés.
(Le Président épelle les noms)

Le Président. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Mme Corinne Margalhan-Ferrat. Um Ihnen die Arbeit zu erleichtern, werden gleichzeitig 2 Wahllisten verteilt. Die eine ist schon vorgedruckt; sie enthält die Vorschläge des Vorstands. Die andere enthält keine Namen und kann nach Ihrem Gutdünken ausgefüllt werden. Sie dürfen jedoch nur eine der beiden Listen in die Urne legen.

Le Président. Une petite demande aux scrutateurs : afin que l'on n'ait aucun problème, vu que vous avez 2 listes, je demande aux scrutateurs de passer dans les rangs, devant chaque délégué, afin de prendre une seule liste. Il ne faut pas que quelqu'un vote avec 2 listes.

Mme Corinne Margalhan-Ferrat . Ich wiederhole es und darf Sie bitten, nur eine Liste abzugeben. Je vous donne les résultats de l'élection de la commission culturelle. Je vous rassure, il n'y aura pas de 2^{ème} tour.

Le Président.

Résultats :

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de bulletin nul : 0

Nombre de bulletin valable : 45

Majorité absolue : 23

Sont élus, dans l'ordre :

Monsieur Antonio Bühler 45 voix

Monsieur Hubertus von Gemmingen 45 voix

Monsieur Emmanuel Schmutz 45 voix

Monsieur Beat Fasel 44 voix

Monsieur Max Jendly 44 voix

Monsieur Philippe Savoy 43 voix

Monsieur Christophe Tiberghien 43 voix

Monsieur Pierre-Georges Roubaty 42 voix

Monsieur Alain Vögeli 42 voix

Madame Andrea Wassmer 42 voix

Monsieur Vincent Thalmann 36 voix

Monsieur Pierre-Alain Clément 31 voix

Madame Martine Wolhauser Panchard 27 voix

Ont obtenu des voix : Madame Madeleine Genoud-Page, 22 voix et Madame Cornélia Patthey, 22 voix.

(Applaudissements)

6. Transmission des interventions des Conseillers d'agglomération

6.1 Motion N°1 Mot Leg. 2011-2016 2011 001 en vue de l'élaboration d'un concept des transports publics de l'agglomération

M. Christoph Allenspach. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, l'absence d'un concept de transport public, que je demande ici par le chemin d'une motion, a été un des points faibles du plan directeur de 1^{ère} génération, et bien sûr, en même temps, du projet d'agglomération. Les objectifs, le réseau de transport en commun et les projets n'ont pas été suffisamment exhaustifs et détaillés. De même, cette absence a affaibli la position de l'agglomération dans les négociations avec les TPF ces années passées car le monopole des transports en commun fribourgeois a pu pratiquement dicter la planification. L'agglomération en soi a toujours dû reprendre les propositions des TPF ou notamment les discuter fortement. La base d'un concept doit se retrouver dans le projet d'agglomération et lui donner un nouvel élan. Ce concept devra être achevé dans le plan directeur. Si je suis bien informé, une partie de ce concept figure déjà dans le projet d'agglomération. Je vous remercie et vous prie de soutenir cette motion.

Le Président. Avant d'ouvrir la discussion, je donne la parole au membre du Comité d'agglomération, Monsieur Benoît Piller pour donner la position du Comité.

M. Benoît Piller. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Comité n'a pas de remarques particulières sur cette motion et est favorable à sa transmission.

M. Kurt Sager. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me demande si on n'enfoncé pas ici des portes ouvertes ou à moitié ouvertes. Il y a bien sûr la collaboration entre le canton, les services de transport, l'agglomération et les TPF. Donc ce qui est dit dans le premier point « une infime marge de manœuvre » n'est pas correct. Ensuite, dans le 2^{ème} point, on mentionne des arrêts de bus régionaux qui viennent d'Avry, de Planfayon ou de je ne sais où, qui s'arrêtent à tous les arrêts en ville. Je pense que ce n'est pas efficace, que les bus régionaux une fois arrivés en ville, doivent encore s'arrêter partout, car naturellement, les gens de l'extérieur ont souvent intérêt à arriver rapidement à la gare. Je pense que faire ce plan est plutôt le travail de l'exécutif et pas du législatif que nous sommes. Je propose plutôt que l'on transforme cette motion en postulat qui dit que le Conseil d'agglomération désire être informé régulièrement des travaux.

Le Président. Merci. D'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Monsieur Allenspach, seriez-vous d'accord de transformer votre motion en postulat ?

M. Christoph Allenspach. Non, je ne veux pas transformer la motion en postulat pour les raisons suivantes : finalement, une motion implique qu'on pourra inscrire ce projet au plan directeur de l'agglomération. C'est cela qui est important et c'est cela qui donne plus de conformité aussi à ce plan directeur par rapport aux normes que nous avons en Suisse et bien sûr maintenant aussi dans les agglomérations. Ce n'est pas une simple information. Le Comité nous informe à tout moment. Si vous acceptez la motion, cela sera bien entendu au Comité d'élaborer le concept. Ce n'est pas au parlement, là il y a un malentendu. C'est le Comité qui va élaborer un projet qui sera par la suite soumis à la validation du parlement que nous sommes.

Le Président. Très bien, merci Monsieur Allenspach. D'autres interventions ? Ça ne semble pas être le cas, je procède donc au vote. Celles et ceux qui acceptent la motion de Monsieur Allenspach concernant l'élaboration d'un concept des transports publics de l'agglomération sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultats :

Vous avez accepté la motion de M. Allenspach par 37 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

6.2 Postulat N°2 Post Leg. 2011-2016 2011 002 relatif à une analyse des rapports entre l'agglomération et la Région Sarine

M. Christoph Allenspach. Chers collègues, cette fois effectivement, c'est un postulat. Je ne vais pas répéter les questions que j'ai posées, vous avez eu cela sur papier. Juste un commentaire : c'est le Préfet de la Sarine, qui voit avec de bonnes raisons, la nécessité de vouloir créer une région dans le sens de la politique régionale de la Confédération. Cela veut dire que les 9 communes de l'Agglomération qui appartiennent à ce district sont invitées à participer aux organes et bien sûr au financement de cette structure. Ce postulat a pour but d'entendre la position du comité par rapport aux nombreuses questions qui se posent. Il y aura très prochainement, si je suis bien informé, un projet de statuts qui sera soumis aux communes pour acceptation. Donc il faut savoir aujourd'hui ou très prochainement quelles seront les conséquences pour l'agglomération.

Est-ce -que cette structure créera une forme de concurrence ? Est-ce que cette région va également créer des statuts en parallèle aux statuts de l'agglomération fribourgeoise, c'est-à-dire avec une démocratie quand même assez avancée avec par exemple le droit d'appliquer un plan directeur, avec le droit de la motion etc ? Die Delegierten/in aus Düdingen wissen ja sehr wohl was es heißt gleichzeitig in der Agglomeration zu sein und in der Region Sense. Da heißt mit je einem Bein so zu sagen in eine anderen Institution und da kann eben Unterschiede geben in der Auslegung gewiss so Kriterien. Il y a des critères qui peuvent être très différents par exemple par rapport à un plan directeur. Est-ce qu'il y aura également une promotion dans la région ou une promotion des transports en commun ? Est-ce qu'il y aura une densification urbaine dans les villages ? Ou est-ce qu'il n'y aura rien du tout ? C'est très important pour nous car l'agglomération ne va pas se soumettre à de tels critères si les autres ne font pas de même. Donc, ce sont des questions auxquelles j'attends très volontiers des réponses si vous transmettez ce postulat.

Le Président. J'ai le plaisir de donner la parole à Monsieur le Président du Comité d'agglomération, Monsieur René Schneuwly, pour le préavis.

M. René Schneuwly. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Comité ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat. Une autre remarque pour meubler le temps, le district de la Sarine est un district mais n'est pas une région. C'est quelque chose de très particulier. C'est la Ville de Fribourg d'une part, la ceinture de Fribourg d'autre part et enfin la 2^{ème} ceinture. Nous constatons quand

même, par rapport à d'autres districts, que nous avons beaucoup de peine à travailler ensemble et à adopter des positions communes. Le constat, c'est que nous sommes plus souvent en opposition que d'accord sur des projets communs. Il y a quelques exemples qui ont été donnés, notamment au Grand Conseil. Je crois que c'est cette réflexion qui est à la base de la création de l'Association Région Sarine qui devra faire l'objet d'un vote en principe à la fin de cette année ; on verra si l'objectif pourra être atteint. Le district de la Sarine, contrairement aux autres districts, n'a pas d'organe faitier, mais une association de communes, dans laquelle les gens peuvent coordonner leurs positions, présenter leurs soucis et tenter de défendre ensemble des projets devant l'autorité cantonale ou devant le Grand Conseil. Voilà l'un des buts de l'Association Région Sarine. On veut y ajouter quelque chose de fédérateur ou un projet. On parle d'un projet de piscine, en d'autres termes, d'infrastructures. Et c'est aussi un moyen d'y arriver et d'avoir un projet. Car c'est un projet qui intéresse l'ensemble du district. Je crois qu'il faut faire cette réflexion. L'Agglomération est importante mais il y a une 2^{ème} ceinture qui doit être intéressée à la réalisation de projets. Et c'est des moyens financiers supplémentaires qui pourraient être obtenus de la part de ces autres communes pour autant aussi qu'on les associe. Alors nous répondrons plus en détail aux questions mais ce que nous tentons de défendre au niveau de l'agglomération, et nous le disons déjà, l'agglomération est une puissance économique importante dans le district. C'est, au niveau population, les 2 tiers de la population. A partir de là, le rôle que nous devons jouer, c'est évidemment un rôle de moteur. Un rôle de moteur qui impliquera aussi que nous devons peut-être faire certaines concessions par rapport aux autres communes, pour permettre qu'elles adhèrent et qu'on atteigne enfin ce but d'avoir un véritable district qui, aussi au niveau cantonal, peut s'affirmer et prendre la place qui est réellement la sienne. D'ores et déjà, je n'ai aucun souci. Je crois que l'on peut faire quelque chose de bien avec une telle association et que, au niveau de la réalisation d'infrastructures, nous pourrions aussi dire que ce n'est pas toujours l'agglomération et un certain nombre de communes qui financent de grands projets, mais que ces projets sont soutenus par l'ensemble des communes de notre district. Voilà les quelques premières remarques que je tenais à vous faire, mais nous répondrons volontiers d'une manière plus large.

M. Markus Bapst. Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen Delegierte, Herr Allenspach hat es gesagt, für uns ist die Zusammenarbeit mit der Region Sense Realität, eine tägliche Realität für unsere Gemeinde und deshalb bin ich auch ein bisschen enttäuscht, weil er selbst ja den Fakt sieht, dass die Fragen und die Bedenken, die wir selbstverständlich teilen und die uns in unserer Arbeit auch sehr beschäftigen, dass das Postulat in dieser Fragestellung nicht auf die Beziehungen mit der Region Sense ausgedehnt ist und diese nicht Teil der Untersuchung sein werden. Ich bedauere dies insbesondere auch, weil unter Punkt 8 die Zusammenarbeit, die grosse Fragestellung die wir hatten, als man uns in den Agglomerationsperimeter einbezogen hat, bezüglich der Finanzierung und dem Spagat Agglomeration – Region, nicht angesprochen wird. Die 8. Frage ist in diesem Zusammenhang eigentlich die interessanteste Frage. Weil sich das Postulat nur auf den Saanebezirk beschränkt, werde ich mich der Stimme enthalten.

M. Christoph Allenspach. Ich danke Herrn Bapst für die Intervention. Ich denke, dass man das Postulat durchaus in dieser Richtung erweitern kann, dies als Anregung. Der Vorstand hat es gehört. Ich denke, dass es sinnvoll ist, wenn man diese Frage einbezieht. Je pense que c'est effectivement utile que le comité réfléchisse également à la question de la Singine comme le suggère Monsieur Bapst. Il ne faut pas directement pour cela élargir le postulat mais le comité a entendu son souhait.

Le Président. La parole n'étant plus demandée, je procède au vote. Celles et ceux qui acceptent le postulat de Monsieur Allenspach relatif à une analyse des rapports entre l'agglomération et la Région Sarine sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultats :

Vous avez accepté le postulat de M. Allenspach par 30 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

6.3 Motion N°3 Mot Leg. 2011-2016 2011 003 en vue d'une modification des art. 4 et 38 des Statuts

Le Président. Monsieur Clerc n'étant pas là, je donne donc la parole au motionnaire, Monsieur Daniel Gander.

M. Daniel Gander. Puisque la parole m'est donnée, j'aimerais remercier toutes celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance et espère ainsi faire honneur à leur choix. Merci de m'avoir élu à la CAME. Monsieur le Président, mon collègue John Clerc, qui est à l'origine de l'Agglo et qui lui a rendu d'éminents services, n'a pas brigué de nouveau mandat. Je tiens ici à le remercier vivement pour tout ce qu'il a fait au sein de cette institution. Il y a 20 ans déjà, dans une motion déposée au Grand Conseil, il demandait à ce que les sports fassent partie des domaines d'activités de l'Agglo, mais, le 1er décembre 2005, l'Assemblée constitutive supprima ce domaine. Le 4 juin 2009, je déposais une proposition, joint d'un postulat visant à implanter et à réaliser un complexe sportif propre aux jeux d'eau et créer un P+R sur le site sis à proximité de Forum Fribourg. La transmission de ma proposition a été acceptée par l'assemblée, mais mon postulat fut, après de vifs débats, rejeté en plénum. Ultérieurement, le Bureau m'informait que ma proposition ne pouvait être acceptée, car le domaine des infrastructures sportives ne figurait pas dans les statuts. Au printemps 2011, dans une discussion amicale que nous avons eue sur les infrastructures sportives du Grand Fribourg, John Clerc désira, au sortir d'une séance des délégués de Fribourg, que l'on dépose conjointement une motion sur les infrastructures sportives. Chose dite, chose faite ! Je vous invite dès lors toutes et tous à soutenir cette motion, car s'il est un besoin qui dépasse les possibilités d'une commune, c'est bien celui des installations sportives d'importance régionale, voire nationale qui doivent être construites non pour une commune, mais pour l'ensemble de la collectivité. Je vous remercie de votre attention.

M. René Schneuwly. On m'a demandé d'être plus court pour des raisons qui vous seront expliquées tout à l'heure. Le Comité ne s'oppose pas à la transmission de cette motion. J'ajouterais simplement que vous savez que la loi sur les agglomérations a été modifiée. Elle prévoit que des domaines d'activités importants ne peuvent être transférés et partant les statuts modifiés, qu'à l'unanimité des communes membres. Merci pour le travail que nous vous donnons, que vous nous donnez. Nous avons un certain enthousiasme et puis il faut bien essayer une fois.

M. Urs Hauswirth. Sehr geschätzter Herr Präsident, sehr geschätzte Ratskolleginnen und Ratskollegen Ich spreche in Name der Gemeinde Düringen. Wir lehnen diese Motion zur Aufgabenausweitung der Agglomeration mit dem Bau von neuen Sportinfrastrukturen ab. Zusätzliche Aufgaben können wir heute einfach nicht akzeptieren. Vor drei Jahren wurde klar zum Ausdruck gebracht, dass keine neuen Aufgaben hinzukommen sollten. Zudem wissen wir heute noch nicht genau, wie die sechs aktuellen Aufgaben, die wir schon übernommen haben, darunter Raumplanung, Mobilität, Umwelt, Wirtschaftsförderung, Tourismusförderung und Kulturförderung wirklich wahrgenommen und umgesetzt werden sollen. Deswegen wehren wir uns mit Vehemenz gegen diesen neuen Aufgabenbereich. Mit dieser Motion steht in Zukunft die gute Zusammenarbeit der Gemeinden in der Agglomeration auf dem Spiel. Warum dies? Diese Statutenänderung benötigt die Zustimmung aller Agglomerationsgemeinden. Bei einem Urnengang würde die Düringer Bevölkerung jedoch einer zusätzlichen Aufgabe kaum zustimmen. Das Resultat wäre dann, dass wir, die Gemeinde Düringen, danach als alleinige Verhinderer dastehen würden. Verhinderer einer Sache, die eigentlich logisch ist, sodass man sie im Reglement haben sollte, aber in einem Saanebezirk lösen kann. Geschätzte Ratskolleginnen und Ratskollegen, stimmen Sie bitte gegen diese Motion. Mit dieser Motion würde uns Düringen mit sehr viel Aufwand nur der „Schwarze Peter“ zugewiesen. Und dem wäre schon genug, denn wir müssen hier auch bedenken, dass es sich um hier um eine kleine Mogelpackung handelt. Denn wie stellen sich die Herren Clerc und Gander den zukünftigen Unterhalt solcher Infrastrukturen vor? Wir sagen Nein zu dieser Motion und konzentrieren uns viel lieber auf

die sechs heutigen definierten Aufgabenbereiche. Tragen wir bei für die nachhaltige Entwicklung der Region und der einzelnen Gemeinden, so wie es heute von den Statuten vorgesehen wird.

Le Président. Je remercie Monsieur Hauswirth. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Ça ne semble plus être le cas donc je peux procéder au vote de cette motion. Je rappelle qu'elle prévoit la modification des articles 4 et 38 des Statuts de notre agglomération. Celles et ceux qui acceptent la transmission de cette motion sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultats :

Vous avez accepté la transmission de cette motion par 22 voix pour, 11 contre et 5 abstentions.

6.4 Postulat N°4 Post Leg. 2011-2016 2011 004 visant à étudier la mise en place d'une ligne TP électrique transversale Torry-Gambach-Vignettaz-Villars-sur-Glâne

Mme Cécile Thiémarc. Merci Monsieur le Président. Je demande une ligne transversale de TP pour mieux desservir certains quartiers de la Ville de Fribourg. C'est pourquoi je prie le Comité d'agglomération d'étudier la meilleure possibilité de créer cette nouvelle ligne électrique, dans le respect de l'environnement, de la protection contre le bruit, qui conduit du quartier de Torry, via Gambach, Vignettaz, Beaumont jusqu'à Villars-sur-Glâne. Je demande d'ajouter cette nouvelle desserte dans le prochain catalogue des prestations. Ceci pour décharger le trafic sur l'avenue du Midi, pour tenir compte d'une forte et récente densification de l'urbanisation des quartiers du Jura-Torry, Jardins du Salesianum, Beauregard-Chemin des Rosiers, Beaumont, de respecter les mesures M6 et M8 du plan de mesures pour contre la pollution atmosphérique, pour anticiper les demandes de la Confédération pour le futur « Projet d'agglomération ». Il s'agit d'encourager de mieux desservir y compris la paroisse St-Pierre où les gens se plaignent justement de ne pas avoir de bus pour y accéder. Merci.

M. Benoît Piller. Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Comité d'agglomération étudie bien entendu le plan des transports de l'Agglomération avec une vision 2030. Il n'a donc pas de remarque particulière sur ce postulat, si ce n'est que la demande de mettre en service pour 2012 une ligne de bus électrifiée n'est simplement pas réalisable. Donc j'aimerais demander à la postulante si elle est d'accord de changer la date ou alors de biffer la date de la mise en service de la ligne, et c'est sous cette condition que le Comité donne un préavis favorable. Merci.

Mme Cécile Thiémarc. Volontiers je vais biffer la dernière phrase de mon intervention.

Le Président. Très bien, merci. J'ouvre la discussion sur ce postulat.

M. Michel Moret. Je trouve que ce postulat est un peu contradictoire avec la motion que l'on a acceptée au début. Elle pourrait même porter préjudice au concept global qui est demandé et à été approuvé comme motion no 1. Je proposerais plutôt de ne pas entrer en matière sur ce postulat.

Le Président. Merci. D'autres avis ?

M. Jean-Marc Boéchat. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'abonde dans le sens de mon collègue. On est dans les prémices de la fin, des débuts, du commencement des travaux du plan d'agglomération qui doit partir à Berne. C'est suffisamment compliqué et rajouter encore une couche par dessus c'est vraiment vouloir couler le bateau.

Le Président. Merci. D'autres personnes souhaiteraient s'exprimer ? Ca ne semble pas être le cas. Celles et ceux qui acceptent le postulat no 4 visant à étudier la mise en place d'une ligne TP

électrique transversale Torry-Gambach-Vignettaz-Villars-sur-Glâne (je précise bien, la transmission du postulat), sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultats :

Vous avez accepté par 21 voix pour, 19 contre et 4 abstentions la transmission de ce postulat.

6.5 Postulat N°5 Post Leg. 2011-2016 2011 005 pour l'amélioration de l'information et analyse des effets des P&R

Le Président. J'ai 2 postulants, Messieurs Pius Odermatt et Pierre-Olivier Nobs. A qui puis-je céder la parole ?

M. Pius Odermatt. Werter Herr Präsident Liebe Kolleginnen und Kollegen Ich werde dieses Postulat auf Deutsch vertreten, um unsere Kollegen aus Düringen ein bisschen persönlicher zu stimmen mit dem Rest der Agglomération. Es geht hier um die Park+Ride, die den Zweck haben, den Pendlern und den Besuchern der Stadt Freiburg eine Alternative anzubieten, um das Zentrum der Stadt eben vom motorisierten Individualverkehr zu entlasten. Da haben die Stadt und auch die Agglomération schon verschiedene Maßnahmen im Bereich Information ergriffen und trotzdem scheint es, dass diese Maßnahmen nicht vollständig wirken. Deshalb fragen wir Sie an, als Autoren des Postulats, dass die Information gegenüber den Pendlern auch den Besuchern eben systematisch erfolgt und dass es eine Auswertung gibt, eine systematische Auswertung, eine Wirkungsanalyse von dem, was man eben an Maßnahmen getroffen hat.

Le Président. Merci. Je donne la parole au représentant du Comité, Monsieur Benoît Piller, pour indiquer la position de ce dernier.

M. Benoît Piller. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Comité d'agglomération n'a pas de remarque particulière au sujet de ce postulat d'autant que les contrôles et les statistiques sur l'utilisation des Park+Ride sont déjà en cours de récolte. Donc il est favorable à la transmission de ce postulat.

Le Président. Je remercie Monsieur Piller et j'ouvre la discussion sur ce postulat. La parole n'est pas demandée. Nous allons donc procéder au vote sur la transmission de ce postulat pour l'amélioration de l'information et analyse des effets des P&R. Celles et ceux qui acceptent la transmission de ce postulat au comité d'agglomération sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultats :

Vous avez accepté par 35 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions la transmission de ce postulat.

6.6 Motion N°7 Mot Leg. 2011-2016 2011 007 en vue de compléter l'art. 48 et d'intégrer l'art. 50bis aux Statuts de l'Agglomération

M. Christoph Allenspach. Chers collègues, j'ai déposé cette motion afin que l'Agglomération ne rate pas un chapitre d'une politique qui est devenue très importante, qui est en train de faire quelques changements dans les priorités, celle de l'énergie, celle de la coordination dans le domaine de l'énergie et la promotion. Les agglomérations suisses et notamment les grandes agglomérations, se préoccupent de plus en plus de cette thématique. Je cite ici l'Agglomération Franco-valdo-genevoise, qui est beaucoup plus grande bien sûr que la notre, et a déjà inscrit ce domaine dans le projet d'agglomération de 1^{ère} génération. Genève est en train de développer encore davantage cet aspect pour la 2^{ème} génération du plan d'agglomération qu'il dépose l'année prochaine. La Confédération nous invite, ou invite les agglomérations, également à prendre en compte les énergies, notamment la coordination de ces énergies, leur planification. Je crois bien que cela pourrait avoir beaucoup

d'avantages pour les communes, certaines sont déjà bien avancées, d'autres un petit peu moins. Mais avoir une action coordonnée dans ce domaine pourrait être plus qu'utile. Certains diront «l'énergie c'est un nouveau domaine ». Je ne suis pas de cet avis. D'autres agglomérations traitent la politique énergétique en partie dans le domaine de l'aménagement, en partie dans celui de l'environnement. C'est pour cela que je propose ici de modifier les statuts dans le chapitre environnement. Die Energiepolitik ist im Moment ganz stark im Umbruch und wir müssen uns unbedingt, wie andere Agglomerationen auch, um diesen Bereich kümmern. Wir können nur daran erinnern, dass andere Agglomerationen - ich habe vor allem die Papiere der Agglomeration Waadt-Genf-Frankreich sozusagen studiert – sich bereits seit längerer Zeit um diesen Bereich kümmern. Die Eidgenossenschaft möchte ebenfalls, dass die Agglomerationen Einiges mehr dafür tun. Ich bin der Ansicht, dass dieser Bereich nicht neu eingeführt werden muss, sondern dass er sehr wohl Platz hat im Kapitel der Umwelt, eben dort, wo auch steht, wie die Agglomerationspläne anderer Schweizer Agglomerationen gestaltet sind. Ich danke Ihnen für Ihre Unterstützung.

M. René Schneuwly. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, contrairement à la précédente motion, nous ne sommes pas en présence ici d'un objet qui nécessitera l'unanimité des communes. Le sujet est important mais ne crée pas une tâche nouvelle qui est transférée, comme l'indique le motionnaire lui-même. On parle plus d'un complément apporté aux statuts que de la création d'un nouveau domaine d'activité. Pour ce motif, le Comité ne s'oppose pas à la transmission de cette motion.

Le Président. Merci Monsieur le Président. J'ouvre la discussion sur cet objet.

Herr Werner Wyss. Herr Präsident, werte Damen und Herren Hier handelt es sich erneut um neue Aufgaben. Ich wiederhole nicht, was Herr Hauswirth vor ein paar Minuten ausdrücklich angeäussert hat. Nehmen wir das Beispiel Düringen. In Düringen haben wir im Podium einen ausgezeichneten Nahwärmeverbund. Und der wird stetig ausgebaut. In meinem Betrieb, in Zollhaus, habe ich selber einen Nahwärmeverbund und heize dort ganz Zollhaus mit dem Schlachthaus, mit dem Restaurant und mache dazu noch das Warmwasser. Herr Allenspach, was kann die Agglomeration zu diesen Energieprojekten beitragen? Überhaupt nichts. So konkurrenziert die Agglomeration den Kanton. Wollen Sie mit der Agglomeration einen Kanton im Kanton gründen? Sie müssen den Gemeinden und eben auch den Bezirken die Freiheit lassen, diese Projekte, die ja sehr sinnvoll sind, selber zu leiten. Und im Sensebezirk werden noch viele solche Projekte hinzukommen. Da muss aber die Agglomeration Abstand nehmen. Das kann nie eine Aufgabe der Agglomeration sein. Erfüllen wir in der Agglomeration doch zuerst die vielen Aufgaben, die wir uns schon aufgetragen haben, und versuchen wir nicht an einem Abend wie heute schon wieder viele neue Aufgaben aufzunehmen. Die Agglomeration bürdet sich da Sachen auf, die sie gar nie bewältigen kann. Darum gehe ich davon aus, dass Düringen leider auch hier wieder abseitsstehen wird und dass die Gemeinde Düringen leider auch hier wieder Nein sagen muss.

Le Président. Je remercie Monsieur Wyss. Avant de poursuivre, je précise simplement une chose, à 22 heures, les portes se ferment donc nous ne pourrons plus sortir si nous n'avons pas terminé avant. Le personnel de l'Agglomération avait prévu un apéritif. Donc soyez concis dans vos interventions.

M. Markus Bapst. Monsieur le Président, Chers collègues, j'ai tout simplement une question plutôt d'ordre technique. J'ai un peu de difficulté à comprendre pourquoi on devrait réviser les statuts. Parce que je comprends que c'est une tâche de planification générale qui fait partie en tout cas du plan directeur, comme je comprends personnellement un plan directeur. Donc de ce point de vue là, les questions de coordination etc... doivent en tout cas être réglées à ce niveau là. Et en plus, si mes souvenirs sont bons, c'est la loi sur l'énergie du canton qui demande également une coordination à ce niveau. Les districts sont aussi tenus de le faire (en tout cas le notre est en train de le faire). Je ne

vois pas pourquoi on devrait alors réviser les statuts. Du reste, cette proposition reste très floue et nous n'avons aucune indication notamment par rapport aux conséquences financières notamment sur le financement de ces infrastructures, qui serait, car ils figureront dans les statuts, réalisés en commun. On devrait donc en déduire que c'est une nouvelle tâche. Mon collègue a déjà donné les explications des raisons pour lesquelles notre délégation s'oppose par principe au transfert de nouvelles tâches. J'aimerais quand même avoir une réponse à ma question. Je voterai, si je n'ai pas de réponse satisfaisante, contre cette proposition de révision des statuts.

Mme Christa Mutter. Sehr geehrte Damen und Herren die deutschsprachigen Mitglieder der Stadt haben sich immer sehr dafür eingesetzt, dass die deutschsprachigen Gemeinden des Sensebezirkes, die an die bisherige Agglo angrenzen, eben auch Mitglied werden oder bleiben. Ich muss sagen, die Vertretung der Gemeinde Düringen macht uns das heute sehr schwer. Ich finde, Ihre Einwände grenzen langsam an Zwängerei. Es geht darum hier im Grundsatz festzulegen, dass die Agglomeration sich eben um das wichtige Thema Energie auch kümmert, vor allem da, wo eben eine koordinierte Entwicklung in einem Siedlungsraum, der längst zusammengebaut ist, sinnvoll und notwendig ist, um größere Energieprojekte zu realisieren. In jeder anderen Siedlung, in jeder anderen Region dieser Größenordnung wäre das eine Selbstverständlichkeit. Es entspricht auch einer Empfehlung des Bundes, dass die Agglomerationen Projekte dieser Art berücksichtigen sollen. In diesem Sinne ist es notwendig, dass die Statuten dementsprechend ergänzt werden und die einzelnen Projekte sowie deren Finanzierung und Ausführung in den Statuten festgelegt werden kann. Das sind die ersten Schritte, aber was notwendig ist, muss zuerst kommen.

M. Rainer Weibel. Monsieur le Président, j'aimerais être court comme vous dites. J'aimerais seulement dire qu'il s'agit ici de développer des concepts. Il ne s'agit pas de construire de nouveau des centrales etc... pour le moment. Il s'agit de réfléchir. Da möchte ich doch die Mitglieder von Düringen bitten, hindern Sie uns nicht darüber mitzudenken. Sie haben gute Projekte in Düringen, ich kenne sie auch, weil ich mich damit beschäftigt habe. Nun hoffen wir, auch von Ihnen Unterstützung zu erhalten für diese Idee. Ich glaube, es geht hier vor allem um ein Konzept und eine gemeinsame Entwicklung und da kann der private Sektor zum Beispiel sehr wohl mitmachen. Ich bitte Sie deshalb um Ihre Unterstützung.

M. Pierre-Olivier Nobs. En fait, l'office fédéral de l'Energie, d'une manière générale, demande aux communes et leur recommande de réaliser un plan directeur des énergies. Ce plan directeur finalement, plan directeur communal bien entendu, doit, d'une part, évaluer les ressources qu'on peut avoir en rejet d'eau chaude dans les égouts, par exemple, en bois, etc... et coordonner les besoins. Je pense que la proposition de Monsieur Allenspach est absolument bonne. Cela permettrait en effet de coordonner les différents plans communaux des énergies et je pense que c'est une motion qu'il faut soutenir.

Le Président. Merci. D'autres interventions ? Ce ne semble plus être le cas. Je procède donc au vote. Celles et ceux qui acceptent la transmission de cette motion de Monsieur Christoph Allenspach en vue de compléter l'art. 48 et d'intégrer l'art. 50bis aux Statuts de l'Agglomération sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultats :

Vous avez accepté de transmettre cette motion au Comité d'agglomération par 32 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

7. Information sur le Projet d'agglomération de deuxième génération

M. Jean Bourgknecht. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais également tâcher de respecter les consignes et d'être particulièrement succinct. Le Comité souhaite ce soir uniquement

donner une information non sur le fond ni sur la procédure, mais sur le calendrier qui est prévu dans le cadre de l'adoption du projet d'agglomération. Comme vous le savez certainement tous, suite à un immense travail qui a été fourni ces derniers mois et semaines tant par les mandataires que les organes concernés de l'agglomération et par les communes, ce projet est sur le point d'aboutir et d'être validé par le Comité, ce qui permettra de respecter l'objectif temporel qui nous est imposé par la Confédération pour approuver ce projet, à savoir le 31 décembre de cette année. Le calendrier retenu est le suivant : conformément au souhait du bureau qui a été exprimé tout à l'heure par le Président en début d'assemblée, une séance d'information interne sur le contenu du projet sera donnée le 22 septembre par le représentant des mandataires, Monsieur Güller. Cette séance sera destinée aux conseillers d'agglomération, aux conseils communaux, aux techniciens communaux, ainsi qu'aux membres des commissions d'aménagement des différentes communes. Le 26 septembre, les documents destinés à la consultation seront disponibles, tant pour vous que d'ailleurs pour l'ensemble de la population, sur le site de l'agglomération. Le 27 septembre est prévue une conférence de presse pour présenter et expliquer ce projet. Le 13 octobre ensuite, il y aura une séance du Conseil, qui est prévue d'ailleurs de longue date, avec à l'ordre du jour, en plus d'autres points, la décision d'autoriser le comité à mettre en consultation le projet d'agglomération. Immédiatement après, débutera la consultation publique sur le projet. Cette consultation se déroulera du 14 octobre au 14 novembre 2011. Durant cette période, 2 séances d'information publiques seront organisées, l'une en français et l'autre en allemand. Les dates n'ont pas encore été définitivement fixées, elles vous seront communiquées au plus vite. Le 15 décembre, vous serez convoqués à une nouvelle séance d'information sur le contenu du projet suite aux observations qui auront été faites durant la procédure de consultation. Et enfin c'est le 22 décembre que sera soumise à votre Conseil la question de l'adoption du projet d'agglomération. Le Comité est conscient qu'il vous donne ce soir beaucoup de dates. Un document écrit vous sera transmis tout prochainement pour vous confirmer les dates que je viens d'énoncer ainsi que pour vous informer des règles figurant dans la LATeC à propos notamment des compétences respectives du Conseil et du Comité dans le cadre de cette procédure d'approbation du projet.

8. Divers

Le Président. Nous n'avons reçu aucune demande particulière pour ce point de l'ordre du jour. Je vais vous poser une question et comme précédemment j'espère que vous me répondrez non. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ce soir ? Madame Margalhan-Ferrat m'informe qu'un postulat a été déposé, il suivra donc le chemin ordinaire. Merci. Nous arrivons donc au terme de cette séance du Conseil d'agglomération. Je tiens à vous remercier pour votre participation active. Je vous rappelle qu'à 22 heures les portes se ferment. Il me reste à vous souhaiter une excellente soirée et une très bonne nuit. Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit und wünsche Ihnen einen schönen Abend. Je lève cette séance du conseil d'agglomération, merci et je vous invite à l'apéritif.

Fin de la séance 21h35

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat